

Infos

Inscription avant **le 16 septembre** en ligne sur le site :
www.adgcf.fr
Le rapport moral et le rapport financier seront
disponibles sur le site à compter du **16 septembre**

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADGCF
au Corum – Palais des congrès de Montpellier
Esplanade Charles de Gaulle
34027 Montpellier Cedex 1

Salle Antigone 1 au niveau 2
(site de la convention nationale de l'Intercommunalité)

Mercredi 2 octobre 2013 de 15 h 00 à 17 h 30
Assemblée générale ordinaire

Accueil des participants et mot de bienvenue :

- ▶ **Rapport moral, bilan et perspectives** par Pascal Fortoul, président de l'ADGCF, Directeur général de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.
- ▶ **Rapport financier** par Jean-François Dauvergne, trésorier de l'ADGCF, Directeur général de la Communauté de communes du Pays d'Amplepuis Thizy.
- ▶ **Nouvelle tarification adhérents 2014** par Jean-François Dauvergne, trésorier de l'ADGCF, Directeur général de la Communauté de communes du Pays d'Amplepuis Thizy.
- ▶ **Débat autour de la refonte des statuts pour mieux prendre en compte le fait régional**, par Martine Poirot, présidente déléguée, Directrice générale de la Communauté de communes du Bassin de Pompey.
- ▶ **Création d'une fédération des professionnels des territoires** par Thierry Cot, délégué régional Haute et Basse Normandie, Directeur général du Grand Evreux.
- ▶ **Bilan du tour de France** par David Le Bras, Délégué général de l'ADGCF.
- ▶ **Questions diverses**

18 h 00
Départ en car : visite guidée du site de St Guilhem le Désert

Les membres de l'ADGCF sont conviés, à l'issue de l'Assemblée générale, à une visite guidée du site de Saint Guilhem le Désert, village classé au patrimoine mondial de l'Unesco et celui de St Jean de Fos (Argileum)

20 h 30
Dîner à la Maison du grand site de St Guilhem le désert

Le déplacement sera assuré en bus depuis Le Corum – Palais des Congrès

- Participation pour les adhérents ADGCF (30 euros TTC une facture pourra être fournie sur demande)
- Participation pour les non adhérents ADGCF (60 euros TTC une facture pourra être fournie sur demande)

L'inscription ne sera définitive qu'à réception d'un chèque libellé à l'ordre de l'ADGCF
Chèque libellé à l'ADGCF à adresser à Jean-François DAUVERGNE - Trésorier de l'ADGCF
Communauté de communes du Pays d'Amplepuis Thizy
Lac des Sapins – Le Bancillon 69550 CUBLIZE